REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE - UN BUT - UNE POI MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

TRÉSOR

DIRECTION DENÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

TRESORERIE PAIERIE REGIONALE DE THIES 0 0 0 6 1 4

THIES LE 20/11/2024

CONTROL AND SERVED PAYEUR Régional

Objet : Spécimen de signature

Aux termes des dispositions de l'article 15 du décret 2020-978 du 20 avril 2020 portant règlement général sur la comptabilité publique, il est fait obligation à tout agent intervenant dans les opérations financières de l'Etat de notifier à d'autres agents légalement désignés son spécimen de signature.

Aussi, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le vôtre ainsi que celui des membres des différentes commissions instituées au sein de votre collectivité territoriale.

A

- Monsieur le Président du Conseil départemental de THIES
- Messieurs les Maires des Communes du Département de THES